

**gouvernement du Québec
comptes publics**

année financière terminée le 31 mars 1987

1986-1987

volume 3

**états financiers des fonds spéciaux
et des fonds renouvelables**

HJ
9921
Z9
Q3
C738
1986/87,3
Ex. 01
QMDF

Québec 

45
9721
77
45
0208
1986/87,3
71
1000

gouvernement du Québec comptes publics

année financière terminée le 31 mars 1987

1986-1987

volume 3

états financiers des fonds spéciaux et des fonds renouvelables

Publiés conformément aux dispositions de l'article 71 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6)



Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

Ministère des Finances

Bibliothèque

Date :

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ÉTATS FINANCIERS DES FONDS SPÉCIAUX	
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1987	
Fonds administrés par la Régie des marchés agricoles du Québec et Rapport du Vérificateur	7
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec et Rapport du Vérificateur	11
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires et Rapport du Vérificateur	14
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts des universités du Québec et Rapport du Vérificateur	17
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec et Rapport du Vérificateur	20
Fonds de la réforme du cadastre québécois et Rapport du Vérificateur	23
Fonds de relance industrielle et Rapport du Vérificateur	26
Fonds des cautionnements des agents de voyages et Rapport du Vérificateur	28
Fonds des services de santé et Rapport du Vérificateur	31
Fonds en fidéicommiss et Rapport du Vérificateur	34
Fonds spécial olympique et Rapport du Vérificateur	36
Fonds spéciaux du crédit agricole et Rapport du Vérificateur	40
ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOUELABLES	
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1987	
Fonds renouvelable de la reprographie et Rapport du Vérificateur	45
Fonds renouvelable des ententes sur les prêts de services d'enseignants et Rapport du Vérificateur	50
Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement et Rapport du Vérificateur	54
Fonds renouvelable des moyens d'enseignement et Rapport du Vérificateur	58
Fonds renouvelable des publications gouvernementales et Rapport du Vérificateur	62
Fonds renouvelable des services de placement-média et Rapport du Vérificateur	66
Fonds renouvelable du service aérien gouvernemental et Rapport du Vérificateur	69
Fonds renouvelable du Service de la cartographie et Rapport du Vérificateur	73
Fonds renouvelable pour l'entretien des machines de bureau et Rapport du Vérificateur	76
Fonds renouvelable pour les équipements informatiques et Rapport du Vérificateur	80
Fonds renouvelable — Télécommunications et Rapport du Vérificateur	83
DÉTAIL DES FOURNISSEURS PAR FONDS RENOUELABLE	87

**ÉTATS FINANCIERS DES FONDS SPÉCIAUX
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1987**

**FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES
MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-35)**

BILAN

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE		
Encaisse	29 098 \$	1 \$
Dépôts à vue et intérêts courus		
Caisse de dépôt et placement du Québec	1 304 876	1 118 040
	<u>1 333 974</u>	<u>1 118 041</u>
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 3)	187 000	184 000
	<u>1 520 974 \$</u>	<u>1 302 041 \$</u>
 PASSIF		
FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE		
Primes perçues d'avance	100 214 \$	108 641 \$
Solde du Fonds	1 233 760	1 009 400
	<u>1 333 974</u>	<u>1 118 041</u>
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 3)	187 000	184 000
	<u>1 520 974 \$</u>	<u>1 302 041 \$</u>

Pour la régie,

Gilles Prigent

Claude Régnier

**FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES
MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC****REVENUS ET SOLDE DU FONDS
D'ASSURANCE-GARANTIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 1987

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
Revenus		
Primes imputées aux marchands de lait	126 955 \$	128 352 \$
Intérêts sur dépôts à vue	<u>97 405</u>	<u>92 153</u>
	224 360	220 505
Solde du Fonds au début	<u>1 009 400</u>	<u>788 895</u>
Solde du Fonds à la fin	<u><u>1 233 760 \$</u></u>	<u><u>1 009 400 \$</u></u>

FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

La Régie des marchés agricoles du Québec, constituée par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, est un organisme de surveillance, de coordination et d'amélioration de la mise en marché des produits agricoles. Elle a pour fonction générale de favoriser une mise en marché ordonnée, efficace et juste des produits agricoles. De plus, elle administre les fonds suivants: le Fonds d'assurance-garantie et le Fonds en fidéicommiss.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie de la section V — Polices de garantie, de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., chapitre P-30).

La Régie délivre des polices de garantie aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des polices délivrées par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient une police de garantie délivrée par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des polices de garantie.

2. Conventions comptables

Les états financiers des fonds administrés par la Régie ont été préparés par la direction, selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds d'assurance-garantie

Les opérations relatives au Fonds d'assurance-garantie sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cependant, compte tenu du mode de financement prévu dans la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés et des interventions gouvernementales, aucune provision n'est établie pour réclamations éventuelles de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint.

Frais d'administration des fonds administrés par la Régie

Les frais d'administration de ces fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. Fonds en fidéicommiss

Le ministère des Finances détient en fidéicommiss, pour le compte de la Régie, des obligations du gouvernement du Canada et d'entités paragouvernementales inscrits au bilan à leur valeur nominale, soit 164 000 \$ déposés par un marchand de lait ainsi que 23 000 \$ déposés par un marchand de grains, aux fins de garantir leur solvabilité.

4. Polices de garantie

Les polices de garantie émises par la Régie assurent la valeur représentant les trois plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème provenant des producteurs au cours de l'exercice précédent. Au 31 mars 1987, les polices en vigueur totalisaient 350 millions \$ (368 millions \$ au 31 mars 1986).

5. Fonds de régularisation du paiement du lait

Le 28 février 1986, la Régie a cessé d'agir comme administrateur du Fonds de régularisation du paiement du lait et un montant de 4 718 \$, dû aux producteurs de lait au 31 mars 1986, leur a été remis au cours de l'exercice 1986-1987. Cette remise a mis fin aux opérations de ce fonds.

**FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES
MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan des fonds administrés par la Régie des marchés agricoles du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des revenus et du solde du Fonds d'assurance-garantie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds administrés par la Régie au 31 mars 1987 ainsi que les résultats des opérations du Fonds d'assurance-garantie de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 juin 1987

**FONDS D'AMORTISSEMENT
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COLLÈGES
D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

BILAN

au 31 mars 1987

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
ACTIF		
Encaisse	33 247 \$	25 786 \$
Intérêts courus	549 113	33 998
Placements (note 3)	<u>17 801 000</u>	<u>5 110 000</u>
	<u>18 383 360 \$</u>	<u>5 169 784 \$</u>
SOLDE DU FONDS		
Capital au début	4 980 000 \$	
Contributions du gouvernement du Québec	<u>11 963 000</u>	<u>4 980 000 \$</u>
Capital à la fin	16 943 000	4 980 000
Revenus accumulés	<u>1 440 360</u>	<u>189 784</u>
	<u>18 383 360 \$</u>	<u>5 169 784 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,
Robert Normand

**FONDS D'AMORTISSEMENT
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

REVENUS ET DÉPENSES ET REVENUS ACCUMULÉS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1 ^{er} avril 1986 au 31 mars 1987	15 octobre 1985 au 31 mars 1986
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	1 052 640 \$	175 630 \$
Primes et escomptes sur achats de placements	201 493	14 489
	<u>1 254 133</u>	<u>190 119</u>
Dépenses		
Frais de garde	3 557	335
Revenu net	<u>1 250 576</u>	<u>189 784</u>
Revenus accumulés au début	189 784	
Revenus accumulés à la fin	<u><u>1 440 360 \$</u></u>	<u><u>189 784 \$</u></u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec a été constitué en vertu de l'article 28.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29).

Le Fonds a pour objet d'acquitter à même les montants déposés par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, le principal des obligations émises par un collège d'enseignement général et professionnel déterminé par le ministre et à même les produits ou revenus de ce Fonds, les emprunts de tout collège d'enseignement général et professionnel du Québec.

Le ministre des Finances est chargé par la loi précitée de gérer le Fonds. Les opérations de ce Fonds ont débuté en octobre 1985.

2. Conventions comptables

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale; l'écart entre la valeur nominale et le coût d'acquisition des placements est porté aux revenus lors de leur acquisition.

Les intérêts sur placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration de ce Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. Placements

	1987	1986
Obligations de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec	17 161 000 \$	1 210 000 \$
Placements à court terme	640 000	3 900 000
	<u>17 801 000 \$</u>	<u>5 110 000 \$</u>

Au 31 mars 1987, la valeur au marché des obligations est de 17 450 000 \$ (1986: 1 287 000 \$).

**FONDS D'AMORTISSEMENT
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS DE COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU QUÉBEC**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des revenus accumulés de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice financier précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juillet 1987

**FONDS D'AMORTISSEMENT
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS
DE COMMISSIONS SCOLAIRES**

BILAN

au 31 mars 1987

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
ACTIF		
Encaisse	76 523 \$	1 056 147 \$
Intérêts courus	2 271 598	1 195 711
Placements (note 3)	91 121 000	49 046 000
	<u>93 469 121 \$</u>	<u>51 297 858 \$</u>
SOLDE DU FONDS		
Capital au début	45 601 000 \$	17 671 000 \$
Contributions du gouvernement du Québec	37 965 000	30 493 000
Remboursement d'emprunts	(3 297 000)	(2 563 000)
	<u>80 269 000</u>	<u>45 601 000</u>
Capital à la fin	80 269 000	45 601 000
Revenus accumulés	13 200 121	5 696 858
	<u>93 469 121 \$</u>	<u>51 297 858 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,
Robert Normand

**FONDS D'AMORTISSEMENT
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS
DE COMMISSIONS SCOLAIRES**

REVENUS ET DÉPENSES ET REVENUS ACCUMULÉS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	7 238 960 \$	3 776 655 \$
Primes et escomptes sur achats et ventes de placements	275 546	434 435
	7 514 506	4 211 090
Dépenses		
Frais de garde	11 243	3 284
Revenu net	7 503 263	4 207 806
Revenus accumulés au début	5 696 858	1 489 052
Revenus accumulés à la fin	13 200 121 \$	5 696 858 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires a été constitué en vertu de l'article 225 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-14 et modifications).

Le Fonds a pour objet d'acquitter à même les montants déposés par le ministre de l'Éducation, le principal des obligations émises par une commission scolaire déterminée par le ministre et à même les produits ou revenus de ce Fonds, les emprunts de toute commission scolaire.

Le ministre des Finances est chargé par la loi précitée de gérer ce Fonds.

2. Conventions comptables

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale; l'écart entre la valeur nominale et le coût d'acquisition ou le produit de disposition est porté aux revenus lors de l'acquisition ou de la disposition des placements.

Les intérêts sur placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. Placements

	1987	1986
Obligations de commissions scolaires, d'institutions d'enseignement et autres	77 221 000 \$	38 646 000 \$
Placements à court terme	13 900 000	10 400 000
	91 121 000 \$	49 046 000 \$

Au 31 mars 1987, la valeur au marché des obligations est de 81 980 000 \$ (1986: 41 866 000 \$).

**FONDS D'AMORTISSEMENT
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS
DE COMMISSIONS SCOLAIRES**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des revenus accumulés de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce Fonds au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juillet 1987

**FONDS D'AMORTISSEMENT
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC**

BILAN

au 31 mars 1987

	<u>1987</u>	<u>1986</u> (note 4)
ACTIF		
Encaisse	52 648 \$	62 099 \$
Intérêts courus	116 548	91 778
Placements (note 3)	3 395 000	2 860 000
	<u>3 564 196 \$</u>	<u>3 013 877 \$</u>
SOLDE DU FONDS		
Capital au début	1 475 000 \$	1 265 000 \$
Contribution du gouvernement du Québec	210 000	210 000
Capital à la fin	1 685 000	1 475 000
Revenus accumulés	1 879 196	1 538 877
	<u>3 564 196 \$</u>	<u>3 013 877 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,
Robert Normand

**FONDS D'AMORTISSEMENT
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC**

REVENUS ET DÉPENSES ET REVENUS ACCUMULÉS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	346 909 \$	288 533 \$
Primes et escomptes sur achats de placements	(5 433)	20 111
	<u>341 476</u>	<u>308 644</u>
Dépenses		
Frais de garde	1 157	1 313
Revenu net	<u>340 319</u>	<u>307 331</u>
Revenus accumulés au début	<u>1 538 877</u>	<u>1 231 546</u>
Revenus accumulés à la fin	<u><u>1 879 196 \$</u></u>	<u><u>1 538 877 \$</u></u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Gouvernement a, par décrets, autorisé le ministre des Finances à gérer à la demande des emprunteurs concernés, un fonds d'amortissement relatif à des emprunts contractés par les universités du Québec, dont le remboursement est assuré par le gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale. L'écart entre la valeur nominale et le coût d'acquisition des placements est porté aux revenus lors de leur acquisition.

Les intérêts sur placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. Placements

	1987	1986
Obligations de commissions scolaires, d'institutions d'enseignement et d'hôpitaux	2 916 000 \$	2 381 000 \$
Obligations de municipalités	479 000	479 000
	<u>3 395 000 \$</u>	<u>2 860 000 \$</u>

Au 31 mars 1987, la valeur au marché des obligations est de 3 552 000 \$ (1986: 3 014 000 \$).

4. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs du bilan de 1986 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1987.

**FONDS D'AMORTISSEMENT
AFFÉRENT À DES EMPRUNTS
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts des universités du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des revenus accumulés de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juillet 1987

**FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT
À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC**

BILAN

au 31 mars 1987

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
ACTIF		
Encaisse	445 903 \$	517 508 \$
Intérêts courus	192 456	67 913
Placements (note 3)	<u>22 362 000</u>	<u>6 437 000</u>
	<u>23 000 359 \$</u>	<u>7 022 421 \$</u>
SOLDE DU FONDS		
Capital au début	6 741 000 \$	
Contributions du gouvernement du Québec	14 675 000	6 741 000 \$
Remboursements d'emprunts	<u>(7 000)</u>	
Capital à la fin	21 409 000	6 741 000
Revenus accumulés	<u>1 591 359</u>	<u>281 421</u>
	<u>23 000 359 \$</u>	<u>7 022 421 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,
Robert Normand

**FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT
À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC**

REVENUS ET DÉPENSES ET REVENUS ACCUMULÉS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1 ^{er} avril 1986 au 31 mars 1987	14 juin 1985 au 31 mars 1986
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements	1 232 023 \$	249 258 \$
Primes et escomptes sur achats et ventes de placements	81 439	33 461
	1 313 462	282 719
Dépenses		
Frais de garde et autres frais	3 524	1 298
Revenu net	1 309 938	281 421
Revenus accumulés au début	281 421	
Revenus accumulés à la fin	1 591 359 \$	281 421 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec a été constitué en vertu de l'article 178.0.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5 et modifications).

Le Fonds a pour objet d'acquitter à même les montants déposés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le principal des obligations émises par un conseil régional, un établissement public ou la Corporation d'hébergement du Québec et à même les produits ou revenus de ce Fonds, les emprunts de tout conseil régional ou établissement public et de la Corporation d'hébergement du Québec.

Le ministre des Finances est chargé par la loi précitée de gérer le Fonds.

2. Conventions comptables

Les placements sont inscrits à leur valeur nominale; l'écart entre la valeur nominale et le coût d'acquisition ou le produit de disposition est porté aux revenus lors de l'acquisition ou de la disposition des placements.

Les intérêts sur placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. Placements

	1987	1986
Obligations d'organismes de santé et de services sociaux du Québec et autres	13 762 000 \$	3 037 000 \$
Placements à court terme	8 600 000	3 400 000
	22 362 000 \$	6 437 000 \$

Au 31 mars 1987, la valeur au marché des obligations est de 14 245 000 \$ (1986: 3 276 000 \$).

**FONDS D'AMORTISSEMENT AFFÉRENT
À DES EMPRUNTS D'ORGANISMES DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des revenus accumulés de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice financier précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juillet 1987

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS
(L.R.Q., c. R-3.1)

BILAN

au 31 mars 1987

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	781 501 \$	1 822 258 \$
Débiteurs	80 779	142 449
Frais payés d'avance	11 790	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		74 443
	<u>874 070</u>	<u>2 039 150</u>
Équipement	717 245	394 195
Amortissement accumulé	(143 449)	
	<u>573 796</u>	<u>394 195</u>
	<u>1 447 866 \$</u>	<u>2 433 345 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	1 075 905 \$	814 435 \$
Avance du gouvernement du Québec (note 3)		2 000 000
	<u>1 075 905</u>	<u>2 814 435</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>371 961</u>	<u>(381 090)</u>
	<u>1 447 866 \$</u>	<u>2 433 345 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 5)

Représentant du contrôleur des Finances,
 Patrick W. Desbiens

Administrateur du Fonds de la réforme
 du cadastre québécois,
 Pierre Leblanc

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1 ^{er} avril 1986 au 31 mars 1987	20 juin 1985 au 31 mars 1986
Revenus		
Droits, permis et ventes diverses (note 4)	4 368 001 \$	2 187 550 \$
Intérêts sur dépôts bancaires et autres placements	190 845	
	<u>4 558 846</u>	<u>2 187 550</u>
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	2 733 442	1 800 634
Honoraires professionnels	4 337 646	3 220 860
Voyages, messagerie et publicité	165 475	102 508
Fournitures et approvisionnement	178 085	123 267
Intérêts sur avance du gouvernement du Québec	213 068	119 348
Entretien et réparations	98 895	2 731
Locations d'équipement et de matériel roulant	14 235	892
Amortissement de l'équipement	143 449	
	<u>7 884 295</u>	<u>5 370 240</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	3 325 449	3 182 690
Subvention du gouvernement du Québec	4 078 500	2 801 600
Excédent des revenus et de la subvention sur les dépenses de l'exercice	753 051	(381 090)
Déficit au début	(381 090)	
Excédent (déficit) à la fin	<u>371 961 \$</u>	<u>(381 090) \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds de la réforme du cadastre québécois a été institué par la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois entrée en vigueur le 20 juin 1985. Ce Fonds est chargé d'effectuer la réforme du cadastre québécois et, notamment, de procéder à la rénovation cadastrale du territoire et d'assurer la mise à jour régulière des plans cadastraux.

2. Conventions comptables

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions d'équipement de 1 000 \$ et plus, sur la base d'une unité distincte, sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1986, aucun amortissement n'a été pourvu, puisque l'équipement n'était pas en opération.

Les frais de communications téléphoniques et de location d'espaces sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

3. Avance du gouvernement du Québec

Le Fonds est autorisé à se prévaloir d'une avance du gouvernement du Québec, échéant en 1995, pour un montant n'excédant pas 3 500 000 \$. L'avance est remboursable en tout temps au gré du Fonds.

4. Droits, permis et ventes diverses

	1987	1986
Droits et permis perçus par les régistrateurs du ministère de la Justice	3 432 000 \$	1 650 000 \$
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	936 001	537 550
	<u>4 368 001 \$</u>	<u>2 187 550 \$</u>

5. Engagements

Au 31 mars 1987, le Fonds est engagé en vertu de contrats de services professionnels relativement à des travaux pour la réforme du cadastre, pour un montant approximatif de 10 164 000 \$.

FONDS DE LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la réforme du cadastre québécois du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juin 1987

FONDS DE RELANCE INDUSTRIELLE (L.R.Q., c. S-34)

BILAN

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	131 488 \$	1 325 411 \$
Intérêts courus	156	56 017
Placements temporaires		14 653 310
	<u>131 644 \$</u>	<u>16 034 738 \$</u>
PASSIF		
Dépôts pour le bénéfice des corporations participantes (note 3)	127 974 \$	4 059 562 \$
Revenus d'intérêts accumulés		
Solde au début	11 975 176	10 256 056
Revenus de l'année financière	1 028 494	1 719 120
Remise au Fonds consolidé du revenu	(13 000 000)	
	<u>3 670</u>	<u>11 975 176</u>
Solde à la fin	<u>131 644 \$</u>	<u>16 034 738 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,
Robert Normand

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds de relance industrielle a été créé par la Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel, qui permet aux petites et moyennes entreprises éligibles de verser dans un Fonds de relance industrielle la moitié de leur impôt provincial sur le revenu de la période du 12 avril 1977 au 30 juin 1981 et de puiser à même ce Fonds l'argent nécessaire au financement de 25 % d'un investissement ou d'autres dépenses admissibles faisant l'objet d'un certificat émis avant le 11 mars 1981 et de 50 % après le 10 mars 1981 et ce jusqu'à concurrence du montant déposé.

Ce Fonds est géré par le ministre des Finances et la comptabilité en est tenue par le ministre du Revenu en ce qui concerne les sommes y accumulées pour le bénéfice de chaque corporation.

2. Conventions comptables

Le Fonds comptabilise les dépôts pour le bénéfice des corporations participantes lors de leur versement par le ministre du Revenu.

Les intérêts sur dépôts bancaires et placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans l'état financier.

3. Dépôts pour le bénéfice des corporations participantes

	1987	1986
Évolution au cours de l'année financière		
Solde au début	4 059 562 \$	8 437 905 \$
Dépôts par le ministre du Revenu pour le bénéfice des corporations participantes	485 122	1 160 879
Retraits des corporations participantes	(787 381)	(813 308)
Remises au Fonds consolidé du revenu suite à des cotisations amendées et de dépôts qui n'ont pas fait l'objet de retrait dans le délai prescrit	(3 629 329)	(4 725 914)
Solde à la fin	<u>127 974 \$</u>	<u>4 059 562 \$</u>

4. Cessation des activités du Fonds

Toute somme déposée au Fonds pour le bénéfice d'une corporation et qui n'a pas fait l'objet d'un retrait dans un délai de cinq ans et six mois suivant la fin de l'année d'imposition pour laquelle la corporation a fait le choix de déposer la moitié de son impôt autrement payable, est transférée au Fonds consolidé du revenu. Le dernier mois au cours duquel une corporation pouvait faire parvenir une demande de retrait était décembre 1986. Le Fonds a donc cessé graduellement ses opérations depuis.

Au 31 mars 1987, il ne restait que certaines modalités à régler pour la cessation définitive des activités du Fonds, notamment celles à l'égard de l'attribution des comptes à recevoir découlant des cotisations émises par le ministre du Revenu.

FONDS DE RELANCE INDUSTRIELLE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds de relance industrielle du gouvernement du Québec au 31 mars 1987. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière de ce Fonds au 31 mars 1987 et ses revenus de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 juillet 1987

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES
administrés par le Président de l'Office
de la protection du consommateur
(L.R.Q., c. A-10)

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS		
Encaisse et dépôt à court terme	423 085 \$	446 792 \$
Intérêts courus	3 088	1 540
Obligations et bons du trésor reçus en dépôt (valeur de réalisation 487 499 \$; 1986: 406 864 \$)	468 000	392 000
	<u>894 173 \$</u>	<u>840 332 \$</u>
CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS		
Encaisse et dépôts à court terme	4 190 196 \$	3 816 615 \$
Intérêts courus	29 432	6 242
	<u>4 219 628 \$</u>	<u>3 822 857 \$</u>
PASSIF		
CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS		
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 3)	642 959 \$	622 594 \$
Revenus d'intérêts accumulés (note 4)	251 214	217 738
	<u>894 173 \$</u>	<u>840 332 \$</u>
CAUTIONNEMENTS COLLECTIFS		
Réclamations et frais de fiducie	107 680 \$	155 714 \$
Avoir du fonds des cautionnements collectifs des agents de voyages		
Contributions de base (note 5)	3 099 920	2 759 221
Revenus d'intérêts accumulés (note 6)	1 012 028	907 922
	<u>4 111 948</u>	<u>3 667 143</u>
	<u>4 219 628 \$</u>	<u>3 822 857 \$</u>

Le Président de l'Office de la protection du consommateur,
 Gilles Moreau

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Composition des fonds

Les fonds des cautionnements individuels et collectifs des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages. Ces cautionnements ont pour objet de garantir notamment l'observance de cette loi et de son règlement.

2. Conventions comptables

Revenus et dépenses des fonds

Les revenus d'intérêts, les réclamations et les frais de fiducie sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Cautionnements

Les cautionnements individuels et les contributions au fonds des cautionnements collectifs sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

Obligations et bons du trésor reçus en dépôt

Les obligations et bons du trésor reçus en dépôt à titre de cautionnements individuels sont montrées à leur valeur nominale.

Revenus d'intérêts — cautionnements individuels

Le règlement relatif aux agents de voyages adopté par le gouvernement du Québec ne contient aucune disposition quant à l'attribution des revenus d'intérêts provenant des espèces, effets ou obligations déposés à titre de cautionnements individuels. Toutefois, les administrateurs des fonds considèrent déjà que les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants. Ces coupons, qui ne sont pas comptabilisés comme revenus, sont remis à leurs déposants sur demande.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentés à l'état financier.

3. Cautionnements individuels des agents de voyages

	1987	1986
Solde au début	622 594 \$	582 269 \$
Dépôts de cautionnements	167 592	218 106
	790 186	800 375
Réclamations	100 155	117 386
Remises de cautionnements	27 072	28 120
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	20 000	32 275
	147 227	177 781
Solde à la fin	642 959 \$	622 594 \$

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie totalisent 16 385 000 \$ au 31 mars 1987 (15 365 000 \$ au 31 mars 1986).

4. Revenus d'intérêts accumulés — cautionnements individuels

	1987	1986
Solde au début	217 738 \$	186 233 \$
Revenus de l'exercice	33 476	31 505
Solde à la fin	251 214 \$	217 738 \$

5. Contributions de base — cautionnements collectifs

	1987	1986
Détaillants		
Solde au début	1 474 741 \$	1 316 615 \$
Contributions reçues	223 500	221 500
	1 698 241	1 538 115
Contributions remboursées	55 301	63 374
Solde à la fin	1 642 940	1 474 741
Grossistes		
Solde au début	1 284 480	1 151 087
Contributions reçues	246 250	174 250
	1 530 730	1 325 337
Contributions remboursées	73 750	40 857
Solde à la fin	1 456 980	1 284 480
Solde à la fin — détaillants et grossistes	3 099 920 \$	2 759 221 \$

6. Revenus d'intérêts accumulés — cautionnements collectifs

	1987	1986
Détaillants		
Solde au début	547 462 \$	470 156 \$
Revenus de l'exercice	179 603	182 224
	727 065	652 380
Réclamations et frais de fiducie	114 351	104 918
Frais de gestion payés au gouvernement du Québec	16 750	
	131 101	104 918
Solde à la fin	595 964	547 462
Grossistes		
Solde au début	360 460	695 392
Revenus de l'exercice	151 722	173 079
	512 182	868 471
Réclamations et frais de fiducie	84 868	508 011
Frais de gestion payés au gouvernement du Québec	11 250	
	96 118	508 011
Solde à la fin	416 064	360 460
Solde à la fin — détaillants et grossistes	1 012 028 \$	907 922 \$

FONDS DES CAUTIONNEMENTS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1987 des fonds des cautionnements des agents de voyages administrés par le Président de l'Office de la protection du consommateur. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 mars 1987 ainsi que leurs opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 8 juin 1987

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ
(L.R.Q., c. R-5)

BILAN

au 31 mars 1987

(en milliers de dollars)

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
ACTIF		
Contributions à recevoir		
Des employeurs	145 947	127 420
Du Fonds consolidé du revenu	<u>108 439</u>	<u>111 131</u>
	<u><u>254 386</u></u>	<u><u>238 551</u></u>
PASSIF		
Dû à la Régie de l'assurance-maladie du Québec	181 413	174 841
Dû au ministère de la Santé et des Services sociaux	<u>72 973</u>	<u>63 710</u>
	<u><u>254 386</u></u>	<u><u>238 551</u></u>

Le sous-ministre des Finances,
 Robert Normand

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

PROVENANCE ET RÉPARTITION DES FONDS

pour l'année financière terminée le 31 mars 1987

(en milliers de dollars)

	1987	1986
Provenance des fonds		
Contributions		
Des employeurs	1 828 954	1 600 799
Du Fonds consolidé du revenu	831 095	807 931
	<u>2 660 049</u>	<u>2 408 730</u>
Répartition des fonds		
Pour le financement des programmes (note1)		
Régime d'assurance-maladie	1 745 572	1 608 331
Services hospitaliers	914 477	800 399
	<u>2 660 049</u>	<u>2 408 730</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds des services de santé, créé au ministère des Finances par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, a pour objet de pourvoir au financement des programmes du régime d'assurance-maladie et des services hospitaliers. Le Fonds est alimenté par les contributions des employeurs et par les sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu. La perception des contributions des employeurs est effectuée par le ministère du Revenu.

Les contributions des employeurs sont réparties également entre la Régie de l'assurance-maladie du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux tandis que les sommes versées par le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu servent à combler les besoins de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

2. Conventions comptables

Les contributions des employeurs au Fonds sont constituées des sommes encaissées et des comptes émis au cours de l'année financière, de même que des sommes perçues des employeurs au cours du mois d'avril et afférentes aux salaires versés avant le 1^{er} avril.

Les sommes attribuées à la Régie de l'assurance-maladie du Québec ont été établies de façon à comprendre la valeur des demandes de paiement reçues par cette dernière jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1^{er} avril dans le cadre du régime d'assurance-maladie.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

3. Intégration aux états financiers du Gouvernement

Les comptes du Fonds sont intégrés aux états financiers du gouvernement du Québec.

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds des services de santé du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état de la provenance et de la répartition des fonds de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1987 ainsi que la provenance et la répartition des fonds pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juillet 1987

FONDS EN FIDÉICOMMIS

BILAN

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	1 541 324 \$	1 994 367 \$
Valeurs détenues		
Obligations	48 139 649	48 544 649
Bons du trésor de gouvernements	830 444	408 444
Dépôt à terme		30 520
Avances au Fonds consolidé du revenu	53 854 647	56 342 542
	<u>104 366 064 \$</u>	<u>107 320 522 \$</u>
PASSIF		
Dépôts		
Sociétés, organismes et particuliers	59 062 572 \$	60 485 762 \$
Officiers de justice	36 863 798	37 680 417
Municipalités	8 439 694	9 154 343
	<u>104 366 064 \$</u>	<u>107 320 522 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,
Robert Normand

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Nature des Fonds en fidéicommiss et politiques administratives

Les Fonds en fidéicommiss sont composés principalement de dépôts de cautionnements et de garanties faits en vertu de lois, de règlements, de directives et de conventions par des officiers de justice, des municipalités, des sociétés, des organismes et des particuliers.

Ces dépôts sont effectués auprès du ministère des Finances, qui est un bureau général de dépôts en vertu de la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q., chapitre D-5).

Les revenus des valeurs détenues sont remis aux déposants de ces valeurs.

Les avances au Fonds consolidé du revenu ne produisent pas d'intérêts.

Les frais d'administration des Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu.

2. Conventions comptables

Les valeurs détenues sont montrées à leur valeur nominale; celles en monnaie étrangère sont inscrites en équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de leur dépôt.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan au 31 mars 1987 des Fonds en fidéicomis administrés par le gouvernement du Québec. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ce bilan présente fidèlement la situation financière des Fonds en fidéicomis au 31 mars 1987 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 août 1987

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE
(L.Q., 1976, c. 14)

BILAN

au 31 mars 1987

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
ACTIF		
Encaisse	202 740 \$	18 031 \$
Comptes à recevoir		
Fonds consolidé du revenu	1 580 660	3 431 744
Agents et mandataires du ministère du Revenu	10 129 863	7 472 382
Intérêts courus	1 442	6 895
	<u>11 914 705 \$</u>	<u>10 929 052 \$</u>
PASSIF		
Solde du Fonds	<u>11 914 705 \$</u>	<u>10 929 052 \$</u>

Le sous-ministre des Finances,
 Robert Normand

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

ÉVOLUTION DU FONDS

pour l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986 (note 3)
Provenance des fonds		
Taxe spéciale sur le tabac	122 917 487 \$	105 721 420 \$
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	47 580	41 162
Produit d'emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	107 151 432	279 779 248
Produit d'emprunts à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	196 187 000	559 712 000
Produit de l'aliénation d'actifs immobiliers de la Régie des installations olympiques		33 214
Recettes provenant de Loto Canada		14 594 379
	<u>426 303 499</u>	<u>959 881 423</u>
Utilisation des fonds		
Remboursement par anticipation de la dette à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	193 413 948	559 712 000
Intérêts sur la dette à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	49 351 814	63 197 856
Parachèvement des installations olympiques	59 478 339	59 294 500
Remboursement d'emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	122 421 432	273 809 248
Intérêts sur les emprunts à court terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques	652 313	1 510 386
	<u>425 317 846</u>	<u>957 523 990</u>
	985 653	2 357 433
Augmentation du Fonds	<u>10 929 052</u>	<u>8 571 619</u>
Solde du Fonds au début	11 914 705 \$	10 929 052 \$
Solde du Fonds à la fin	<u><u>22 843 757 \$</u></u>	<u><u>19 448 671 \$</u></u>

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 par une loi du Parlement. Ce fonds et les revenus qu'il génère sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques. Le Fonds est géré par le ministre des Finances.

Les renseignements concernant les emprunts de la Régie des installations olympiques ainsi que les engagements pour le parachèvement des installations olympiques sont présentés dans les états financiers de la Régie des installations olympiques.

2. Conventions comptables

Les remises provenant de la taxe spéciale sur le tabac encaissées par le ministère du Revenu pendant le mois d'avril qui représentent des sommes perçues ou prélevées par ses agents ou mandataires avant le 1^{er} avril, sont comptabilisées comme revenus de l'année financière et comme comptes à recevoir au 31 mars.

Les intérêts sur les dépôts bancaires et les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le produit et le remboursement de la dette à long terme en devises étrangères du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'emprunt ou du remboursement.

Les intérêts sur les dettes à court et à long terme du Fonds de construction de la Régie de même que la contribution au coût de parachèvement des installations olympiques sont comptabilisés lors de leur déboursé.

Le produit de l'aliénation d'actifs immobiliers de la Régie est comptabilisé lors de son encaissement.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

3. Modifications aux conventions comptables

À compter de l'année financière terminée le 31 mars 1987, le produit et le remboursement de la dette à long terme en devises étrangères du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'emprunt ou du remboursement alors qu'auparavant ils étaient convertis au taux de change en vigueur à la date du premier emprunt effectué en 1976.

Cette modification, appliquée rétroactivement, a eu pour effet d'augmenter les postes de l'état de l'évolution du Fonds « produits d'emprunts à long terme » et « remboursement par anticipation de la dette à long terme » du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques de 110 032 252 \$ pour l'année financière terminée le 31 mars 1986 et de 53 518 947 \$ pour l'année financière terminée le 31 mars 1987.

Cette modification n'a aucun effet sur le solde du Fonds spécial olympique.

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds spécial olympique du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état de l'évolution du Fonds de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds spécial olympique au 31 mars 1987 ainsi que son évolution pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente après répercussion rétroactive de la méthode de comptabilisation du produit et du remboursement de la dette à long terme du Fonds de construction de la Régie des installations olympiques dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 août 1987

FONDS SPÉCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE (L.R.Q., c. C-75) (note 1)

ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

pour l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986
Encaissements		
Dépôts de l'Office du crédit agricole du Québec		8 801 100 \$
Intérêts sur dépôts bancaires	462 \$	1 750
	<u>462</u>	<u>8 802 850</u>
Déboursés		
Remboursement de dépôts de l'Office du crédit agricole du Québec	79	
Remises aux prêteurs autres que le ministre des Finances		422 854
Remises au ministre des Finances		8 381 000
Intérêts versés au Fonds consolidé du revenu	462	1 750
	<u>541</u>	<u>8 805 604</u>
Diminution de l'encaisse	79	2 754
Encaisse au début	79	2 833
Encaisse à la fin		<u>79 \$</u>
Événement postérieur à la date du bilan (note 2)		

Le sous-ministre des Finances,
Robert Normand

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 mars 1987

1. Constitution, objet et opérations

Les fonds spéciaux du crédit agricole, gérés par le ministre des Finances, ont été créés en vertu de l'article 19 de la Loi sur le crédit agricole. Selon cet article, les dépôts aux fonds proviennent des sommes perçues par l'Office du crédit agricole du Québec à titre de remboursement en capital et de paiement des intérêts sur ses prêts. Ces dépôts sont affectés au remboursement du capital et au paiement des intérêts sur les emprunts contractés par l'Office auprès de prêteurs autres que le ministre des Finances, du ministre des Finances ainsi qu'au rachat des obligations ou autres valeurs émises par l'Office et que détient le gouvernement du Québec.

Les revenus d'intérêts provenant du placement des sommes déposées aux fonds sont virés au Fonds consolidé du revenu.

Les frais d'administration des fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés dans les états financiers.

En mars 1986, l'Office du crédit agricole du Québec a contracté des emprunts auprès d'institutions financières et remboursé entièrement ceux qu'elle avait effectués auprès du ministre des Finances.

Depuis le 27 mars 1986, l'Office a cessé de remettre les sommes perçues sur ses prêts aux fonds spéciaux du crédit agricole dérogeant ainsi à l'article 19 de la Loi sur le crédit agricole.

En conséquence, les Fonds spéciaux, capital et intérêts, du crédit agricole n'ont aucun actif et aucun passif au 31 mars 1987. Le Fonds spécial capital n'a eu aucune opération au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1987.

2. Événement postérieur à la date du bilan

Le 16 juin 1987, le projet de loi «Loi sur le financement agricole» a été présenté à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi non encore sanctionné à la date de préparation des états financiers prévoit, entre autres, le remplacement de la Loi sur le crédit agricole.

L'article 133 de ce projet de loi prévoit que les sommes perçues par l'Office à titre d'intérêts et à titre de remboursement de ses prêts sont imputées au remboursement du capital et des intérêts de ses emprunts sans avoir à transiter par les Fonds spéciaux du crédit agricole, tel qu'exigé auparavant par l'article 19 de la loi qui sera remplacée.

Ainsi, pour les prêts qui seront accordés après la date d'entrée en vigueur de ce projet de loi, l'Office n'aura plus l'obligation de transiter par les Fonds spéciaux du crédit agricole pour le paiement des intérêts et le remboursement de ses emprunts.

FONDS SPÉCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'évolution de l'encaisse du Fonds spécial intérêts du crédit agricole du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 1987. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement l'évolution de l'encaisse du Fonds spécial intérêts du crédit agricole de l'année financière terminée à cette date.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 juin 1987

**ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOUVELABLES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1987**

FONDS RENOUELABLE DE LA REPROGRAPHIE

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	1 636 043 \$	807 892 \$
Débiteurs	1 193 028	1 510 790
Stocks	240 953	206 082
	<u>3 070 024</u>	<u>2 524 764</u>
Immobilisations (note 3)	809 557	1 084 071
	<u>3 879 581 \$</u>	<u>3 608 835 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	589 214 \$	561 088 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	1 790 367	1 547 747
	<u>2 379 581</u>	<u>2 108 835</u>
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu	1 500 000	1 500 000
	<u>3 879 581 \$</u>	<u>3 608 835 \$</u>
ENGAGEMENT (note 6)		
Représentant du contrôleur des Finances, Pierre Rompré		
Administrateur du Fonds renouvelable de la reprographie, Germain Halley		

FONDS RENOUELABLE DE LA REPROGRAPHIE

OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986
Revenus	4 881 832 \$	4 543 762 \$
Coût du matériel utilisé		
Stocks au début	206 082	198 922
Achats	1 125 391	1 035 410
	1 331 473	1 234 332
Stocks à la fin	240 953	206 082
	1 090 520	1 028 250
Revenu brut	3 791 312	3 515 512
Autres revenus		98 191
	3 791 312	3 613 703
Frais d'opération		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Loyers	1 377 394	1 221 211
Entretien et réparations	593 166	592 528
Fournitures et approvisionnements	136 844	157 237
Services de transport et de communication	12 477	12 445
Services professionnels, administratifs et autres	9 323	24 019
Intérêts - taxe de vente fédérale	28 801	169
Amortissement des immobilisations	331 981	225 546
	2 489 986	2 233 155
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 5)	1 212 132	1 217 004
	3 702 118	3 450 159
Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu	89 194 \$	163 544 \$

FONDS RENOUELABLE DE LA REPROGRAPHIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable de la reprographie a été constitué à même les crédits votés du ministère des Communications de l'année financière 1984-1985.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts relatifs aux travaux de reprographie effectués dans les ateliers du ministère des Approvisionnements et Services pour le compte des ministères et organismes du gouvernement. Les recettes provenant de la vente de ces travaux sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Approvisionnements et Services, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

L'administration de ce Fonds a été transférée du ministère des Communications au ministère des Approvisionnements et Services le 8 octobre 1986.

2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations mises à la disposition du Fonds lors de sa création sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont inscrites au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée:

	Vie utile
Équipement de transformation	5 et 10 ans
Équipement de bureau	3 ans
Véhicules	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

3. Immobilisations

	Coût ou valeur attribuée	Amortissement accumulé	Net	
			1987	1986
Équipement de transformation	1 314 494 \$	646 299 \$	668 195 \$	918 190 \$
Équipement de bureau	179 581	94 350	85 231	119 063
Véhicules	5 989	5 989		
Améliorations locatives	81 882	25 751	56 131	46 818
	<u>1 581 946 \$</u>	<u>772 389 \$</u>	<u>809 557 \$</u>	<u>1 084 071 \$</u>

4. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1987	1986
Solde au début	1 547 747 \$	2 132 707 \$
Revenu net de l'année financière	89 194	163 544
Dépenses imputées (note 5)	1 212 132	1 217 004
Radiation d'une partie des immobilisations mises à la disposition du Fonds renouvelable lors de sa création		(263 119)
	<u>2 849 073</u>	<u>3 250 136</u>
Remise effectuée	1 000 000	1 650 000
Factures payées par le Fonds pour le compte du ministère des Communications	58 706	52 389
	<u>1 058 706</u>	<u>1 702 389</u>
Solde à la fin	<u>1 790 367 \$</u>	<u>1 547 747 \$</u>

FONDS RENOUELABLE DE LA REPROGRAPHIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 1987

5. Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu

Les opérations du Fonds renouvelable comprennent certaines dépenses effectuées par le Fonds consolidé du revenu. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1987		1986	
	Dépenses effectuées à même les crédits budgétaires	Dépenses non imputées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable
Traitements	2 941 919 \$	1 941 667 \$	1 000 252 \$	959 504 \$
Avantages sociaux	470 707	470 707		
Loyers	623 177	411 297	211 880	257 500
Services professionnels, administratifs et autres	393 902	393 902		
Services de transport et de communication	57 707	57 707		
	<u>4 487 412 \$</u>	<u>3 275 280 \$</u>	<u>1 212 132 \$</u>	<u>1 217 004 \$</u>

Le taux d'imputation des dépenses devant être assumées par le Fonds renouvelable a été établi à 34%, par le ministère des Approvisionnements et Services.

6. Engagement

Les frais minimaux de location de photocopieurs pour l'année financière 1987-1988 s'établissent à 308 500 \$.

FONDS RENOUVELABLE DE LA REPROGRAPHIE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable de la reprographie du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 juillet 1987

FONDS RENOUELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS DE SERVICES D'ENSEIGNANTS

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
		(note 4)
ACTIF		
Encaisse	197 424 \$	291 876 \$
Débiteurs	1 099	2 727
Indemnités aux enseignants payées d'avance		2 716
	198 523	297 319
Immobilisations (note 5)	4 437	6 318
	202 960 \$	303 637 \$
PASSIF		
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 6)	2 960 \$	103 637 \$
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu	200 000	200 000
	202 960 \$	303 637 \$

Représentant du contrôleur des Finances,
Roger Morin

Administrateur du Fonds renouvelable des ententes
sur les prêts de services d'enseignants,
Lionel Lirette

**FONDS RENOUVELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS
DE SERVICES D'ENSEIGNANTS**

OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986
		(note 4)
Revenus		
Contribution du gouvernement du Maroc	39 066 \$	413 971 \$
Frais d'opération		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Services professionnels	312	38 792
Indemnités aux enseignants	24 269	177 688
Services de transport et de communication	8 580	8 570
Loyers		3 172
Entretien	183	5 208
Frais bancaires et autres frais	880	1 359
Amortissement des immobilisations	1 882	2 556
	36 106	237 345
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu		34 248
	36 106	271 593
Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu	2 960 \$	142 378 \$

FONDS RENEUVELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS DE SERVICES D'ENSEIGNANTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des ententes sur les prêts de services d'enseignants a été constitué à même les crédits votés du ministère de l'Éducation de l'année financière 1983-1984.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les dépenses relatives aux ententes sur les prêts de services d'enseignants. Les recettes provenant de ces ententes sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

2. Opérations

Les opérations qui font l'objet du Fonds renouvelable découlent d'une entente signée le 25 mars 1983 entre le ministre de l'Éducation du Québec et le ministre de l'Éducation nationale du Maroc relativement aux prêts d'enseignants québécois.

3. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de sept ans pour l'ameublement et de cinq ans pour l'équipement.

4. Redressement affecté à l'exercice antérieur

Un redressement a été apporté aux états financiers de l'année financière terminée le 31 mars 1986 pour présenter des opérations effectuées en devises étrangères en utilisant le taux de conversion approprié. Ce redressement a pour effet de réduire des montants suivants certains postes des états financiers:

	1986
Encaisse	4 710 \$
Débiteurs	717
Indemnités aux enseignants payées d'avance	802
Dû au Fonds consolidé du revenu	6 229 \$
Revenu net de l'année financière	6 229 \$

5. Immobilisations

	1987		1986	
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement	4 168 \$	1 950 \$	2 218 \$	2 813 \$
Équipement	6 431	4 212	2 219	3 505
	<u>10 599 \$</u>	<u>6 162 \$</u>	<u>4 437 \$</u>	<u>6 318 \$</u>

6. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1987	1986
Solde au début		
Solde déjà établi	109 866 \$	387 691 \$
Redressement affecté à l'exercice antérieur (note 4)	6 229	
Solde redressé	103 637	387 691
Dépenses imputées		34 248
Revenu net de l'année financière	2 960	142 378
	<u>106 597</u>	<u>564 317</u>
Remises effectuées	103 637	460 680
Solde à la fin	<u>2 960 \$</u>	<u>103 637 \$</u>

7. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les traitements des enseignants québécois au Maroc ne constituent pas des dépenses du Fonds renouvelable car ils sont assumés par leur employeur permanent qui, en retour, est subventionné par le ministère de l'Éducation du Québec.

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées à l'état des opérations du Fonds renouvelable. Ces dépenses assumées sont estimées et se détaillent comme suit:

	1987	1986
Traitements	2 296 \$	4 719 \$
Avantages sociaux	367	754
Loyers	90	1 698
Subventions aux commissions scolaires et aux collèges d'enseignement général et professionnel en remboursement des traitements des enseignants	124 200	1 107 225
	<u>126 953 \$</u>	<u>1 114 396 \$</u>

FONDS RENOUELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS DE SERVICES D'ENSEIGNANTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable des ententes sur les prêts de services d'enseignants du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juillet 1987

FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	1 817 559 \$	703 521 \$
Intérêts courus sur dépôts bancaires	10 826	19 779
Clients		
Ministères, organismes du gouvernement du Québec et autres organismes publics	3 626 438	3 056 118
Stocks	1 745 798	2 799 031
	<u>7 200 621 \$</u>	<u>6 578 449 \$</u>
PASSIF		
Fournisseurs	1 169 466 \$	683 990 \$
Taxe de vente provinciale	233 781	183 990
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	1 853 995	1 767 090
	<u>3 257 242</u>	<u>2 635 070</u>
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu	3 943 379	3 943 379
	<u>7 200 621 \$</u>	<u>6 578 449 \$</u>

Représentant du contrôleur des Finances,
Roland Perreault

Administrateur du Fonds renouvelable
des fournitures et de l'ameublement,
Jean-Claude Careau

FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986
Ventes	<u>16 768 084 \$</u>	<u>16 684 532 \$</u>
Coût des marchandises vendues		
Stocks au début	2 799 031	1 737 528
Achats	<u>13 184 005</u>	<u>16 148 856</u>
	15 983 036	17 886 384
Stocks à la fin	<u>1 745 798</u>	<u>2 799 031</u>
	<u>14 237 238</u>	<u>15 087 353</u>
Revenu brut	<u>2 530 846</u>	<u>1 597 179</u>
Autres revenus		
Escomptes au comptant sur achats	126 556	177 537
Intérêts sur dépôts bancaires	141 798	177 912
Divers	<u>6 130</u>	<u>10 676</u>
	274 484	366 125
	<u>2 805 330</u>	<u>1 963 304</u>
Frais d'opération		
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 4)	2 067 810	1 298 875
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable	<u>318 425</u>	<u>340 872</u>
	2 386 235	1 639 747
Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu	<u><u>419 095 \$</u></u>	<u><u>323 557 \$</u></u>

FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement du gouvernement du Québec a été constitué à même les crédits votés en 1975-1976.

Le Fonds a pour objet de pourvoir aux achats de fournitures, accessoires de bureau et de laboratoire qui sont gardés en magasin à la disposition des ministères et organismes du gouvernement; il vise également l'achat d'ameublement. Les recettes provenant de la vente de ces biens sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le Service des achats du gouvernement, le montant du revenu net du Fonds renouvelable qui sera versé au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le Service des achats du gouvernement, lequel relève du ministre des Approvisionnements et Services.

2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations du Fonds renouvelable sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier coût d'acquisition.

3. Dû au Fonds consolidé de revenu

	1987	1986
Solde au début	1 767 090 \$	2 001 922 \$
Dépenses imputées (note 4)	2 067 810	1 298 875
Revenu net de l'année financière	419 095	323 557
	4 253 995	3 624 354
Remises effectuées	2 400 000	1 857 264
Solde à la fin	1 853 995 \$	1 767 090 \$

4. Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu

Les opérations du Fonds renouvelable comprennent certaines dépenses effectuées par le Fonds consolidé du revenu. Ces dépenses acquittées à même les crédits du ministère des Approvisionnements et Services et imputées au Fonds renouvelable sont estimées et se détaillent comme suit:

	1987	1986
Traitements	1 014 389 \$	1 119 720 \$
Avantages sociaux	162 302	179 155
Services de transports et communication	164 811	
Services professionnels, administratifs et autres	20 464	
Entretien et réparations	7 351	
Loyers	660 033	
Fournitures et approvisionnements	20 529	
Matériel et équipement	17 931	
	<u>2 067 810 \$</u>	<u>1 298 875 \$</u>

FONDS RENOUVELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 8 juillet 1987

FONDS RENOUELABLE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

ACTIF ET PASSIF

au 17 octobre 1986

	Au 17 octobre 1986	Au 31 mars 1986
ACTIF		
Encaisse	1 542 804 \$	967 890 \$
Débiteurs	990 294	708 113
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	450 750	454 805
Frais payés d'avance	8 620	51 756
	<u>2 992 468</u>	<u>2 182 564</u>
Émissions réalisées et en cours de production (note 4)	36 236	50 236
	<u>3 028 704 \$</u>	<u>2 232 800 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	415 752 \$	439 439 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu	812 952	
	<u>1 228 704</u>	<u>439 439</u>
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu (note 3)	1 800 000	1 800 000
Déficit		6 639
	<u>1 800 000</u>	<u>1 793 361</u>
	<u>3 028 704 \$</u>	<u>2 232 800 \$</u>

Représentant du contrôleur des Finances,
Roger Morin

Administrateur du Fonds renouvelable
des moyens d'enseignement,
André Chamberland

FONDS RENOUELABLE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

OPÉRATIONS ET DÉFICIT

de l'exercice du 1^{er} avril 1986 au 17 octobre 1986

	Exercice du 1 ^{er} avril 1986 au 17 octobre 1986	Exercice du 1 ^{er} avril 1985 au 31 mars 1986
Revenus (note 5)	<u>1 234 749 \$</u>	<u>2 545 116 \$</u>
Frais d'opération (note 6)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Coût des émissions réalisées	14 000	881 355
Services professionnels	376 168	810 400
Services de transport et de communication	15 849	35 795
Fournitures et approvisionnements	9 141	23 443
	<u>415 158</u>	<u>1 750 993</u>
Revenu net de l'exercice	819 591	794 123
Déficit au début	<u>(6 639)</u>	<u>(800 762)</u>
Excédent au 17 octobre 1986 viré au Fonds consolidé du revenu	<u>812 952 \$</u>	
Déficit à la fin		<u>(6 639)\$</u>

FONDS RENOUELABLE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

17 octobre 1986

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des moyens d'enseignement a été constitué à même les crédits votés du ministère de l'Éducation de l'année financière 1983-1984.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts relatifs à la production de matériel pédagogique. Les recettes provenant de la vente de ce matériel sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère de l'Éducation les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère de l'Éducation et a cessé ses opérations le 17 octobre 1986 (voir note 3).

2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Revenus — Droits de diffusion

Les droits de diffusion des émissions vendues au Québec sont comptabilisés au moment de leur diffusion alors que ceux des émissions vendues hors Québec le sont lors de leur livraison.

4. Émission réalisées et en cours de production

	Au 17 octobre 1986		Au 31 mars 1986	
	Coût	Imputées aux opérations*	Réalisées et en cours de production	Réalisées et en cours de production
Passe-Partout II	1 513 764 \$	1 477 528 \$	36 236 \$	50 236 \$
À Plein temps I — coût moins la participation du gouvernement du Québec de 668 518 \$	50 837	50 837		
À Plein temps II — coût moins la participation du gouvernement du Québec de 446 141 \$	1 700	1 700		
À Plein temps III — coût moins la participation du gouvernement du Québec de 299 750 \$	697 751	697 751		
Octogiciel	73 000	73 000		
Droits d'exploitation de disques				
	<u>2 337 052 \$</u>	<u>2 300 816 \$</u>	<u>36 236 \$</u>	<u>50 236 \$</u>

*De l'exercice du 1^{er} 1986 au 17 octobre 1986, 14 000 \$ et de l'exercice du 1^{er} avril 1985 au 31 mars 1986, 881 355 \$.

5. Revenus

	Exercice du 1 ^{er} avril 1986 au 17 octobre 1986	Exercice du 1 ^{er} avril 1985 au 31 mars 1986
Droits de diffusion	101 167 \$	794 319 \$
Vente de cours et matériel didactique	29 056	512 458
Redevances	1 097 796	1 231 469
Autres	6 730	6 870
	<u>1 234 749 \$</u>	<u>2 545 116 \$</u>

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production dont des revenus sont garantis par contrat, sont évaluées au prix coûtant. La participation du gouvernement du Québec spécifique à la production de certaines émissions est déduite de leur coût.

3. Cessation des opérations du Fonds renouvelable

Le Fonds renouvelable des moyens d'enseignement a cessé ses opérations le 17 octobre 1986. Les opérations du Fonds sont maintenant effectuées par Radio-Québec. Les actifs, à l'exception de l'encaisse, et les comptes à payer du Fonds ont été transférés à Radio-Québec.

L'avance du Fonds consolidé du revenu au montant de 1 800 000 \$ a été remboursée le 13 février 1987.

6. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	Exercice du 1 ^{er} avril 1986 au 17 octobre 1986	Exercice du 1 ^{er} avril 1985 au 31 mars 1986
Traitements	9 920 \$	21 286 \$
Avantages sociaux	1 587	3 406
Loyers	504	952
	<u>12 011 \$</u>	<u>25 644 \$</u>

FONDS RENOUELABLE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable des moyens d'enseignement du gouvernement du Québec au 17 octobre 1986 ainsi que l'état des opérations de l'exercice du 1^{er} avril 1986 au 17 octobre 1986. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 17 octobre 1986 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice du 1^{er} avril 1986 au 17 octobre 1986 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 mai 1987

FONDS RENOUELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	1 660 950 \$	1 684 904 \$
Débiteurs	832 387	980 841
Stocks	1 484 567	1 425 715
	<u>3 977 904</u>	<u>4 091 460</u>
Immobilisations et frais reportés (note 3)	605 449	416 396
	<u>4 583 353 \$</u>	<u>4 507 856 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	1 221 104 \$	1 330 516 \$
Abonnements perçus d'avance	587 710	703 250
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	823 112	522 663
	<u>2 631 926</u>	<u>2 556 429</u>
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu	1 951 427	1 951 427
	<u>4 583 353 \$</u>	<u>4 507 856 \$</u>

Représentant du contrôleur des Finances,
Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable
des publications gouvernementales,

J. Paul Gagné

FONDS RENOUELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986
		(note 6)
Revenus		
Ventes de publications	4 519 923 \$	4 904 661 \$
Services et autres	160 392	15 319
	<u>4 680 315</u>	<u>4 919 980</u>
Coût des marchandises vendues		
Stocks au début	1 425 715	1 501 899
Coûts de production	3 740 092	4 523 945
Moins: Coûts de production facturés aux clients	(696 607)	(1 388 827)
	<u>4 469 200</u>	<u>4 637 017</u>
Stocks à la fin	1 484 567	1 425 715
	<u>2 984 633</u>	<u>3 211 302</u>
Revenu brut	<u>1 695 682</u>	<u>1 708 678</u>
Frais d'opération (note 5)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable		
Communications	147 872	937 448
Fournitures et approvisionnements	121 881	80 624
Services professionnels, administratifs et autres	427 489	127 866
Loyers	51 197	53 529
Mauvaises créances	2 678	4 210
Entretien et réparations	30 272	31 424
Matériel et équipement	10 549	11 741
Amortissement des immobilisations	148 868	82 591
Amortissement des frais reportés	19 764	18 206
	<u>960 570</u>	<u>1 347 639</u>
Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu	<u>735 112 \$</u>	<u>361 039 \$</u>

FONDS RENOVELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des publications gouvernementales a été constitué à même les crédits budgétaires votés du ministère des Communications de l'année financière 1982-1983.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer l'achat, les coûts de production et de mise en marché des publications des ministères et organismes du gouvernement. Les recettes provenant de la vente de ces publications sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Communications, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère des Communications et opère sous le nom « Les publications du Québec ».

2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Stocks

Les stocks de publication sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée de cinq ans.

Frais reportés

Les frais de développement de systèmes informatiques sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée de cinq ans.

3. Immobilisations et frais reportés

	Coût	Amortissement accumulé	Net	
			1987	1986
Immobilisations:				
Équipement informatique	296 638 \$	109 622 \$	187 016 \$	97 207 \$
Mobilier de bureau	347 813	120 867	226 946	169 095
Matériel roulant	27 853	6 768	21 085	4 792
Améliorations locatives	72 036	22 219	49 817	31 249
	<u>744 340</u>	<u>259 476</u>	<u>484 864</u>	<u>302 343</u>
Frais reportés:				
Frais de développement de systèmes informatiques	158 556	37 971	120 585	114 053
	<u>902 896 \$</u>	<u>297 447 \$</u>	<u>605 449 \$</u>	<u>416 396 \$</u>

Évolution de l'exercice

	Coût au 31 mars 1986	Acquisitions	Coût au 31 mars 1987
Immobilisations	412 951 \$	331 389 \$	744 340 \$
Frais reportés	132 259	26 297	158 556
	<u>545 210 \$</u>	<u>357 686 \$</u>	<u>902 896 \$</u>

4. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1987	1986
Solde au début	522 663 \$	1 161 624 \$
Revenu net de l'année financière	735 112	361 039
	<u>1 257 775</u>	<u>1 522 663</u>
Remises effectuées	434 663	1 000 000
Solde à la fin	<u>823 112 \$</u>	<u>522 663 \$</u>

5. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1987	1986
Traitements	3 380 448 \$	3 110 700 \$
Avantages sociaux	540 872	497 700
Services de transport et communication	686 558	985 800
Loyers	944 152	929 100
Services professionnels, administratifs et autres	597 715	381 500
Matériel et équipement		76 500
	<u>6 149 745 \$</u>	<u>5 981 300 \$</u>

6. Modification à la présentation des états financiers et chiffres comparatifs

Les coûts de production facturés aux clients sont maintenant présentés à l'état des opérations en déduction des coûts de production alors qu'auparavant ils étaient présentés au poste « Services et autres » des revenus.

Certains chiffres comparatifs de l'état des opérations de 1986 ont été reclassés pour tenir compte de cette modification et pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1987.

FONDS RENOUVELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable des publications gouvernementales du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 juillet 1987

FONDS RENOUVELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	2 210 056 \$	2 063 484 \$
Débiteurs	721 307	1 089 514
Intérêts courus sur dépôts bancaires	20 716	39 097
	<u>2 952 079 \$</u>	<u>3 192 095 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	526 775 \$	736 218 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	25 304	55 877
	552 079	792 095
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu	<u>2 400 000</u>	<u>2 400 000</u>
	<u>2 952 079 \$</u>	<u>\$3 192 095 \$</u>

Représentant du contrôleur des Finances,
Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable
des services de placement-média,
François C. Reny

FONDS RENOUVELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986
Services de placement-média		
Revenus (note 4)	6 455 089 \$	12 658 857 \$
Coût (note 5)	6 379 649	12 507 772
Revenu brut	75 440	151 085
Autres revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires	148 559	309 056
	223 999	460 141
Frais d'opération (note 6)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable Communications et fournitures	18 695	4 264
Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu	<u>205 304 \$</u>	<u>455 877 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable des services de placement-média a été constitué à même les crédits votés du ministère des Communications de l'année financière 1985-1986.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts afférents à la diffusion de l'information et de la publicité gouvernementale pour le compte des ministères et organismes du gouvernement. Les recettes provenant de la vente de ces services sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année, en accord avec le ministère des Communications, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère des Communications et opère sous le nom « Les Placements-médias du Québec ».

Les opérations du Fonds renouvelable ont débuté le 1^{er} avril 1985.

2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus et dépenses comprennent des facturations provisoires. Les ajustements sont comptabilisés dans l'année financière où ils sont connus.

3. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1987	1986
Solde au début	55 877 \$	
Revenu net de l'année financière	205 304	455 877
	261 181	455 877
Remise effectuée	235 877	400 000
Solde à la fin	<u>25 304 \$</u>	<u>55 877 \$</u>

4. Revenus des services de placement-média

	1987	1986
Publicité	7 192 561 \$	14 096 074 \$
Honoraires et autres frais	73 451	171 745
Intérêts		6 241
	7 266 012	14 274 060
Moins:		
Escomptes accordés aux clients	810 923	1 615 203
	<u>6 455 089 \$</u>	<u>12 658 857 \$</u>

5. Coût des services de placement-média

	1987	1986
Publicité	7 194 433 \$	14 096 160 \$
Honoraires et autres frais	74 078	171 994
	7 268 511	14 268 154
Moins:		
Escomptes obtenus des fournisseurs	888 862	1 760 382
	<u>6 379 649 \$</u>	<u>12 507 772 \$</u>

6. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées à l'état des opérations du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1987	1986
Traitements	110 000 \$	105 000 \$
Avantages sociaux	17 600	16 800
Services de communication	3 700	3 700
Loyers	4 322	8 280
	<u>135 622 \$</u>	<u>133 780 \$</u>

FONDS RENOUELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable des services de placement-média du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 mai 1987

FONDS RENOUELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	279 614 \$	381 789 \$
Débiteurs		
Ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec	830 617	835 016
Autres	69 440	185 905
Pièces de rechange, fournitures et carburant	3 745 350	4 547 388
Frais payés d'avance		50 820
	<u>4 925 021 \$</u>	<u>6 000 918 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	884 331 \$	891 791 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	3 193 307	3 193 307
	<u>4 077 638</u>	<u>4 085 098</u>
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu (note 1)	3 984 000	3 484 000
Déficit	3 136 617	1 568 180
	<u>847 383</u>	<u>1 915 820</u>
	<u>4 925 021 \$</u>	<u>6 000 918 \$</u>

Représentant du contrôleur des Finances,
André Fiset

Administrateur du Fonds renouvelable
du service aérien gouvernemental,
Jean-Guy Paquin

FONDS RENOUELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986
Revenus		
Services	6 161 413 \$	5 392 360 \$
Location d'aéronefs	851 201	843 573
	<u>7 012 614</u>	<u>6 235 933</u>
Frais d'opération (note 5)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable: (note 4)		
Pièces de rechange, fournitures et carburant	5 490 980	4 245 377
Entretien et réparations	1 290 771	1 519 384
Location d'aéronefs	902 021	843 573
Location d'équipement	280 364	18 656
Communications	279 963	316 905
Services professionnels, administratifs et autres	273 134	282 894
Matériel et équipement	43 493	40 774
Autres dépenses	20 325	23 486
	<u>8 581 051</u>	<u>7 291 049</u>
Perte nette	1 568 437	1 055 116
Déficit au début	1 568 180	513 064
Déficit à la fin	<u><u>3 136 617 \$</u></u>	<u><u>1 568 180 \$</u></u>

FONDS RENOUELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable du service aérien gouvernemental a été constitué à même les crédits votés du ministère des Transports.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les frais d'exploitation du service aérien de la flotte gouvernementale déterminée par le Conseil du trésor. Les recettes provenant de la vente de ces services sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins.

Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Transports le remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Pièces de rechange, fournitures et carburant

Les pièces de rechange, fournitures et carburant sont inscrits au prix courant (méthode de l'épuisement successif). Les pièces de rechange et fournitures qui ont été achetées en dollars américains sont converties en dollars canadiens selon un taux de change moyen pondéré déterminé en fin d'année financière.

Conversion de devises étrangères

Les achats acquittés au cours de l'année financière sont convertis au taux de change prévalant à la date du paiement. Les achats impayés au 31 mars sont convertis au taux de change prévalant à cette date.

3. Dû au Fonds consolidé du revenu

Ce poste représente les pièces de rechange, fournitures et carburant mis à la disposition du Fonds renouvelable le 1^{er} avril 1984.

4. Dépenses assumées par le Fonds renouvelable

Les frais d'exploitation de la flotte aérienne affectée au transport des personnes et des marchandises sont assumés par le Fonds renouvelable à l'exception des traitements, des services de téléphonie, du loyer des immeubles, des dépenses de nature "capital" et des dépenses d'administration ne relevant pas du Service aérien gouvernemental.

Les frais d'exploitation de la flotte aérienne affectée à la protection de la forêt ne comprennent que les frais énergétiques afférents à cette flotte.

Le coût de location d'aéronefs destinés à être sous-loués à la Société Québécoise pour la desserte de la Basse Côte-Nord est assumé par le Fonds renouvelable.

5. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1987	1986
Traitements	7 268 673 \$	7 387 209 \$
Avantages sociaux	1 162 987	1 181 953
Fournitures et approvisionnement	558 034	1 138 384
Entretien et réparations	2 113 133	2 401 618
Loyers	1 420 961	1 118 359
Communications	600 022	585 610
Services professionnels, administratifs et autres	167 530	208 659
Acquisition d'aéronefs	7 065 864	
Matériel et équipement	230 566	281 529
Autres dépenses	52 584	87 802
	<u>20 640 354 \$</u>	<u>14 391 123 \$</u>

Les immobilisations, notamment les aéronefs, les bâtiments, les équipements mobiles et les outillages spécialisés, sont mises gratuitement à la disposition du Fonds renouvelable par le gouvernement du Québec.

FONDS RENOUELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable du service aérien gouvernemental au 31 mars 1987 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 25 septembre 1987

FONDS RENOUVELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	210 413 \$	253 956 \$
Débiteurs	363 119	317 401
Stocks	266 913	283 679
Frais payés d'avance	7 709	1 694
	<u>848 154</u>	<u>856 730</u>
Matériel et équipement	107 837	61 902
Amortissement accumulé	57 176	35 609
	<u>50 661</u>	<u>26 293</u>
	<u>898 815 \$</u>	<u>883 023 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	259 319 \$	152 155 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 3)	191 060	282 432
	<u>450 379</u>	<u>434 587</u>
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu	448 436	448 436
	<u>898 815 \$</u>	<u>883 023 \$</u>

Représentant du contrôleur des Finances,
Patrick W. Desbiens

Administrateur du Fonds renouvelable du
Service de la cartographie,
Paul Leblanc

FONDS RENOUELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986 (note 5)
Ventes	1 600 486 \$	1 558 231 \$
Coût des marchandises vendues		
Stocks au début	283 679	276 055
Achats	1 002 128	1 036 359
	1 285 807	1 312 414
Stocks à la fin	266 913	283 679
	1 018 894	1 028 735
Revenu brut	581 592	529 496
Autres revenus	1 971	1 076
	583 563	530 572
Frais d'opération (note 4)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable:		
Services de transport et de communication	19 061	12 558
Services professionnels, administratifs et autres	17 671	1 277
Entretien et réparations	26 940	6 831
Loyers	4 404	2 577
Matériel et équipement	31 126	3 243
Fournitures et approvisionnements	21 734	9 274
Amortissement du mobilier et de l'équipement	21 567	12 380
	142 503	48 140
Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu	441 060 \$	482 432 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable du Service de la cartographie a été constitué à même les crédits budgétaires votés du ministère de l'Énergie et des Ressources de l'année financière 1982-1983.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de pourvoir aux différentes dépenses pour l'achat ou la production de documents photographiques et cartographiques. Les recettes provenant de la vente de ces biens sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le ministère de l'Énergie et des Ressources et opère sous le nom « Photocartotheque québécoise Enr. ».

2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement, dont le coût unitaire est de 1 000 \$ et plus, sont capitalisées et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

3. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1987	1986
Solde au début	282 432 \$	187 123 \$
Revenu net de l'année financière	441 060	482 432
	723 492	669 555
Remises effectuées	532 432	387 123
Solde à la fin	191 060 \$	282 432 \$

4. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1987	1986 (révisées)
Traitements	543 550 \$	370 617 \$
Avantages sociaux	86 968	59 299
Services de transport et communication	32 662	25 620
Loyers	113 029	109 409
	776 209 \$	564 945 \$

5. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'état des opérations ont été reclassés pour les rendre conforme à la présentation adoptée en 1987.

FONDS RENOVELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable du Service de la cartographie du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 juillet 1987

FONDS RENOUELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	246 925 \$	343 739 \$
Débiteurs	145 876	76 634
Intérêts courus sur dépôts bancaires	3 456	4 537
Stocks	280 211	232 222
	<u>676 468</u>	<u>657 132</u>
Immobilisations (note 3)	37 327	58 480
	<u>713 795 \$</u>	<u>715 612 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	41 402 \$	34 732 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	172 393	180 880
	<u>213 795</u>	<u>215 612</u>
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu	500 000	500 000
	<u>713 795 \$</u>	<u>715 612 \$</u>

Représentant du contrôleur des Finances,
Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable
pour l'entretien des machines de bureau,
Germain Halley

FONDS RENOUELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

Revenus 781 323 \$ 324 359 \$
Coût du matériel utilisé		
Stocks au début	232 222	179 283
Achats	228 109	182 702
	----- 460 331	----- 361 985
Stocks à la fin	280 211	232 222
	----- 180 120	----- 129 763
Bénéfice brut	601 203	194 596
Autres revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires	34 151	33 168
	----- 635 354	----- 227 764
Frais d'opération		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable:		
Services de transport et de communication	2 540	1 991
Services professionnels, administratifs et autres	9 223	10 380
Entretien et réparations	3 418	2 284
Loyers	3 332	4 664
Fournitures et approvisionnements	23 887	32 777
Amortissement des immobilisations	21 153	21 243
	----- 63 553	----- 73 339
Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu (note 5)	561 137	145 968
	----- 624 690	----- 219 307
Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu	----- 10 664 \$	----- 8 457 \$

FONDS RENOUELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable pour l'entretien des machines de bureau a été constitué à même les crédits votés du ministère des Communications de l'année financière 1985-1986.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer certains des frais d'exploitation du service d'entretien et de réparation des machines de bureau des ministères et organismes gouvernementaux. Les recettes provenant de la vente de ces services sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministère des Finances détermine chaque année en accord avec le ministère des Communications, les remises Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds était administré par le ministère des Communications jusqu'au 8 octobre 1986. Depuis cette date, il est administré par le ministère des Approvisionnements et Services.

2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations mises à la disposition du Fonds par le gouvernement du Québec sont inscrites à la valeur attribuée par ce dernier. Les autres immobilisations sont inscrites au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en se basant sur leur vie utile anticipée:

	Vie utile
Équipement de mesure électronique	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Véhicules	5 ans

3. Immobilisations

	1987		1986	
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement de mesure électronique	8 450 \$	5 019 \$	3 431 \$	5 940 \$
Équipement informatique	23 946	16 387	7 559	15 909
Véhicules	47 327	20 990	26 337	36 631
	<u>79 723 \$</u>	<u>42 396 \$</u>	<u>37 327 \$</u>	<u>58 480 \$</u>

4. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1987	1986
Solde au début	180 880 \$	
Stocks et immobilisations mis à la disposition du Fonds renouvelable par le gouvernement du Québec		226 455 \$
Dépenses imputées (note 5)	561 137	145 968
Revenu net de l'année financière	10 664	8 457
	<u>752 681</u>	<u>380 880</u>
Remises effectuées	580 288	200 000
Solde à la fin	<u>172 393 \$</u>	<u>180 880 \$</u>

5. Dépenses imputées par le Fonds consolidé du revenu

Les opérations du Fonds renouvelable comprennent certaines dépenses effectuées par le Fonds consolidé du revenu. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1987		1986	
	Dépenses effectuées à même les crédits budgétaires	Dépenses non imputées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable	Dépenses imputées au Fonds renouvelable
Traitements	986 201 \$	493 101 \$	493 100 \$	112 412 \$
Avantages sociaux	157 792	157 792		
Services de transport et de communications	21 148	10 574	10 574	2 487
Services professionnels, administratifs et autres	14 387	7 194	7 193	16 872
Loyers	100 539	50 269	50 270	14 197
	<u>1 280 067 \$</u>	<u>718 930 \$</u>	<u>561 137 \$</u>	<u>145 968 \$</u>

FONDS RENOUVELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable pour l'entretien des machines de bureau du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 juin 1987

FONDS RENOUVELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	1 092 414 \$	8 046 705 \$
Débiteurs	178 322	2 863 062
	<u>1 270 736</u>	<u>10 909 767</u>
Immobilisations (note 3)		
Équipements informatiques	39 850 599	27 276 445
Moins: amortissement accumulé	(21 334 495)	(20 796 971)
	<u>18 516 104</u>	<u>6 479 474</u>
	<u>19 786 840 \$</u>	<u>17 389 241 \$</u>
PASSIF		
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 4)	5 093 840 \$	2 692 201 \$
Frais courus		4 040
	<u>5 093 840</u>	<u>2 696 241</u>
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu	14 693 000	14 693 000
	<u>19 786 840 \$</u>	<u>17 389 241 \$</u>

Représentant du contrôleur des Finances,
Roland Perreault

Administrateur du Fonds renouvelable pour
les équipements informatiques,
Jean-Claude Careau

FONDS RENOUELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

OPÉRATIONS

de l'année financière terminée le 31 mars 1987

	1987	1986
Revenus		
Location d'équipements informatiques	9 915 927 \$	11 020 458 \$
Gain net sur aliénations d'équipements informatiques	860 530	379 350
Intérêts chargés aux clients		247 430
Autres revenus	18 040	3 209
	<u>10 794 497</u>	<u>11 650 447</u>
Frais d'opération (note 5)		
Dépenses assumées par le Fonds renouvelable:		
Frais de financement des acquisitions d'équipements informatiques	132 152	11 708
Autres frais	11 300	11 909
Amortissement des équipements informatiques	8 249 406	9 735 698
	<u>8 392 858</u>	<u>9 759 315</u>
Revenu net viré au Fonds consolidé du revenu	<u>2 401 639 \$</u>	<u>1 891 132 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable pour les équipements informatiques a été constitué à même les crédits votés de l'année financière 1983-1984.

Ce Fonds renouvelable a pour objet de défrayer les coûts d'acquisition d'équipements informatiques. Les recettes provenant de la location de ces équipements aux ministères et organismes du gouvernement et de leur vente lors de la fin de leur vie utile, sont versées au Fonds renouvelable et réutilisées aux mêmes fins. Le ministre des Finances détermine chaque année en accord avec le Service des achats du gouvernement, les remises au Fonds consolidé du revenu, en tenant compte du fonds de roulement nécessaire aux opérations du Fonds.

Ce Fonds est administré par le Service des achats du gouvernement, organisme relève du ministre des Approvisionnement et Services.

2. Conventions comptables

Opérations

Les opérations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût.

Les équipements informatiques sont amortis annuellement d'un montant égal au prix de leur location et ce jusqu'à concurrence d'une valeur résiduelle de 5% de leurs coûts d'acquisition.

3. Immobilisations — Équipements informatiques

	1987	1986
Solde au début	27 276 445 \$	31 101 974 \$
Acquisitions	21 894 306	1 128 937
Aliénations	9 320 152	4 954 466
Solde à la fin	<u>39 850 599 \$</u>	<u>27 276 445 \$</u>

4. Dû au Fonds consolidé du revenu

	1987	1986
Solde au début	2 692 201 \$	801 069 \$
Revenu net de l'année financière	2 401 639	1 891 132
Solde à la fin	<u>5 093 840 \$</u>	<u>2 692 201 \$</u>

5. Dépenses assumées par le Fonds consolidé du revenu

Les dépenses assumées à même le Fonds consolidé du revenu ne sont pas présentées aux états financiers du Fonds renouvelable. Ces dépenses sont estimées et se détaillent comme suit:

	1987	1986
Traitements	63 498 \$	67 560 \$
Avantages sociaux	10 160	10 809
Services de transport et de communication	1 287	1 287
Loyers	3 469	5 698
	<u>78 414 \$</u>	<u>85 354 \$</u>

FONDS RENOUVELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif du Fonds renouvelable pour les équipements informatiques du gouvernement du Québec au 31 mars 1987 ainsi que l'état des opérations de l'année financière terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1987 ainsi que les résultats de ses opérations de l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente..

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 mai 1987

FONDS RENOUVELABLE — TÉLÉCOMMUNICATIONS

ACTIF ET PASSIF

au 31 mars 1987

	1987	1986
ACTIF		
Encaisse	855 826 \$	95 765 \$
Débiteurs	2 372 935	2 707 526
	<u>3 228 761 \$</u>	<u>2 803 291 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	1 728 761 \$	1 303 291 \$
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Avance du Fonds consolidé du revenu	1 500 000	1 500 000
	<u>3 228 761 \$</u>	<u>2 803 291 \$</u>

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 3)

Représentant du contrôleur des Finances,

Pierre Rompré

Administrateur du Fonds renouvelable — Télécommunications,

Paul Lessard

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1987

1. Constitution et objet

Le Fonds renouvelable — Télécommunications, constitué par un apport du Fonds consolidé du revenu, a pour objet de défrayer les coûts d'équipement et de services de télécommunications pour certains organismes dont les crédits de fonctionnement n'apparaissent pas aux prévisions budgétaires déposées devant l'Assemblée nationale. Les recettes provenant de ces organismes au titre de remboursement sont versées à ce Fonds renouvelable et utilisées aux mêmes fins; en conséquence, aucun état de revenus et dépenses n'est présenté. Ce Fonds est administré par le ministère des Communications.

2. Opérations du Fonds

Au cours de l'année financière 1986-1987, le Fonds a comptabilisé une somme de 16 582 834 \$ (16 167 247 \$ en 1986) aux débiteurs ainsi qu'aux créditeurs couvrant des factures de services de télécommunications.

3. Événement postérieur à la date du bilan

La loi modifiant la Loi sur le ministère des Communications (Lois du Québec, 1987, chapitre 45) sanctionnée et entrée en vigueur le 23 juin 1987 a institué le Fonds spécial des services de télécommunications. Le Fonds spécial remplace à compter du 23 juin 1987 le Fonds renouvelable — Télécommunications.

FONDS RENOVELABLE — TÉLÉCOMMUNICATIONS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié l'état de l'actif et du passif au 31 mars 1987 du Fonds renouvelable — Télécommunications. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1987 selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 mai 1987

**DÉTAIL DES FOURNISSEURS
PAR FONDS RENOUVELABLE**

FONDS RENOUELABLE DE LA REPROGRAPHIE

**Divers
fournisseurs**
3 312 062 \$

Compagnie de Reliure Étoile Ltée, 35 295; Formules d'Affaires Moore Ltée, 23 073; Graphique K.B.R. Ltée, 36 877; Kodak Canada Inc., 777 889; Lauzier Little Inc., 386 899; Microtechnie Inc., 26 227; Nashua Canada Ltée, 58 015; Papeteries J.B. Rolland Ltée, 598 899; Papiers graphiques, 99 918; Société immobilière du Québec, 24 536; Xerox Canada Inc., 1 109 457.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 134 977.

FONDS RENOUELABLE DES ENTENTES SUR LES PRÊTS DE SERVICES D'ENSEIGNANTS

**Divers
fournisseurs**
31 509 \$

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 31 509.

FONDS RENOUELABLE DES FOURNITURES ET DE L'AMEUBLEMENT

**Divers
fournisseurs**
13 375 394 \$

Alpha-Vico Canada Inc., 109 000; Artopex Inc., 671 585; Atelier Poly-Teck Inc., 27 409; Berol Canada Inc., 274 779; Boîtes Écono Inc., 203 594; Bouty Inc., 154 067; Canadian Blank Book Company, 51 356; Carbones & Rubans Dunn (1980) Ltée, 40 443; Centre de Transition le Sextant Inc., 337 826; Le Chaisier Inc., 61 630; C. Lamond et Fils Ltée, 22 940; Compagnie canadienne de valises, 59 697; Déménagements Bellechasse 1984 Inc., 44 553; Desmarais et Frères Ltée, 39 694; Dionite Inc., 87 427; Dixon Ticonderoga Company, 38 838; D.R.G. Enveloppe Internationale Inc., 32 743; Ébénisterie Alfredo Ltée, 333 040; Écranovision Ltée, 1 012 790; Entreprises Dominion BlueLine Inc., 50 518; Enveloppe innova, 46 082; Étiquettes Lelys Inc., 47 063; Extrutek Plastik Inc., 61 187; Fisher Scientifique Ltée, 176 605; Formules d'Affaires Étoile Ltée, 157 661; Formules Mécanographiques Paragon Ltée, 33 942; G. & M. Kirouac Inc., 202 317; Gemex (Granby) Inc., 50 067; Godin C.D.R. Inc., 40 767; Hilroy, 147 194; Imprimerie Junros Inc., 81 410; Imprimerie Ste-Julie Inc., 100 302; Imprimerie Vitray Inc., 35 099; Industrie Rouillard Inc., 812 180; Industries Roy Ltée, 28 389; Industries Saulnier Inc., 474 936; Jacques Darce Inc., 479 884; Joseph Clermont Inc., 301 121; Laboratoires Quélab Inc., 53 716; Lauzier Little Inc., 473 670; Librairie Boulevard Inc., 226 294; Librairie L.I.M.A. Inc., 150 302; Métal Lincora Inc., 124 520; Métropole Litho Inc., 82 594; M.H.A. du Canada Inc., 108 559; Montel Inc., 148 851; Nightingale Saro Inc., 316 668; Olivetti Canada Ltée, 24 343; Papeterie d'Affaires, 176 748; Papeteries J.B. Rolland Ltée, 809 841; Pilon fournitures de bureau, 32 377; Plastiques Gagnon Inc., 56 728; Post-Fax Inc., 59 007; Pro-Meubles Inc., 41 279; PRODUITS: Chimiques B.D.H. Canada Ltée, 77 995; Fanco, 221 756; Manufactures Tornado Inc., 22 886, pour Reprographie Mid-City Inc., 118 441; Québec agenda, 37 325; Reliure Gala Inc., 237 295; Rousseau Métal Inc., 164 921; Roy & Breton Inc., 1 519 891; Southam imprimerie de spécialités, 62 093; Technicon Canada Inc., 24 161; Transport Brazeau Inc., 40 744; Transport Raymond Lacombe Inc., 66 651.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 965 603.

FONDS RENOUVELABLE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

**Divers
fournisseurs**

Nicole Lapointe, 90 685; Pierre Régimbald, 90 658; S.D.A. Productions Ltée, 347 922; Union des artistes, 81 262.

702 430 \$

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 91 903.

FONDS RENOUVELABLE DES PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

**Divers
fournisseurs**

5 479 556 \$

Ateliers et cantines du Centre de détention de Québec, 102 429; Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc., 226 468; Ateliers Techni-Bor de l'Établissement de détention de Montréal, 42 143; Caractéra Inc., 192 084; Compagnie de l'Éclaireur Ltée, 142 374; Compélec Inc., 153 958; Cos Information, 34 178; Diapo-Son Vidéo Inc., 23 116; Ebénisterie Jean Christin Inc., 81 658; Édition Marquis Ltée, 42 737; Fonds renouvelable de la reprographie, 67 607; Fonds renouvelable des services de placement-média, 218 545; Formules d'Affaires Moore Ltée, 40 166; IMPRIMERIES: d'Arthabaska Inc., 61 367, Canada Inc., 22 083, l'Éclaireur Ltée, 246 792, Héon et Nadeau Ltée, 390 844, Interglobe Inc., 34 014, Jacques-Cartier Inc., 33 786, Laurentide Inc., 205 200, Provinciale Inc, 95 050, St-Romuald Inc., 359 321, Vitray Inc., 71 001; Industries Tri-Graphiques Inc., 23 125; Irisco du Québec Inc., 24 247; Lambert Lepage Labbé Inc., 30 400; Librairie Wilson et Lafleur Ltée, 46 041; Logidec Inc., 237 182; Métropole Litho Inc., 258 476; Microfor Inc., 42 870; Mono-Lino Inc., 145 552; Personnel Plus, 40 791; Photo-Lithographie Inc., 75 348; Point de Trame Inc., 26 922; Presse Élite Inc., 45 370; Presse Import Léo Brunelle Inc., 31 378; Reliure Gala Inc., 74 995; Systèmes d'Informatique Philips Ltée, 75 293; Systèmes Tyme Ltée, 35 127; Typoform Inc., 69 703.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 1 309 815.

FONDS RENOUVELABLE DES SERVICES DE PLACEMENT-MÉDIA

**Divers
fournisseurs**

6 398 344 \$

Publim Inc., 6 383 717.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 14 627.

FONDS RENOUELABLE DU SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL

**Divers
fournisseurs**
7 779 013 \$

Air Inuit Ltée, 42 405; Air Schefferville, 86 165; Aviall (Canada) Ltd., 57 116; Aviation Supply Corp., 74 048; Aviatron Inc., 35 506; Bell Helicopter Textron Inc., 385 498; Bendix Avelex Inc., 24 972; Blais et Langlois, 169 460; Cafétérias Chabot Inc., 46 867; Club d'aviation Saguenay, 92 126; Corporation municipale de Maniwaki, 81 969; Dowty Canada Ltd., 98 778; Dowty Rotol Inc., 27 410; Dunlop Industrial Ltd., 47 328; Fairchild Republic Company, 23 198; Financière Laurentides Ltée, 902 021; Honeywell Ltée, 76 259; Innotech Aviation Ltd., 161 384; Inter-Voyage, 73 432; Lucas Industries Canada Ltée, 24 100; Métro Parts Inc., 102 467; Paul F. Delaney Inc., 27 330; Pétroles Esso Canada, 1 650 590; Poitras, Bergeron, Lavigreur et Associés Inc., 162 978; Produits Pétro Canada Inc., 302 018; Québécois, 78 323; Rolls-Royce Canada Ltée, 235 321; Semsia Inc., 55 612; Shell Canada Ltée, 566 240; Société de développement autochtone de la Baie-James, 80 289; Société import/export de technologies informatiques, 186 987; Sperry Corporation Aerospace and Marine Group, 62 306; Standard Aero Ltd., 371 908; St-Arnaud et Bergevin Ltée, 83 462; St-Louis Aviation Inc., 32 477; Texaco Canada Inc., 51 610.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 1 199 053.

FONDS RENOUELABLE DU SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

**Divers
fournisseurs**
1 298 396 \$

Aéro Photo (1961) Inc., 125 575; Auto-Carto Internationale Enr., 40 719; Consortium Morais, Grenier & Pagé, 31 523; Dupont Canada Inc., 28 168; Gendron, Lefebvre & ass., 31 858; Hauts-Monts Inc., 681 925; Keuffel & Esser Canada Inc., 24 271; McCutchen Graphique Inc., 33 556; P.P.S. Informatique Ltée, 23 702; Receveur général du Canada (Bureau des cartes), 49 478.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 227 621.

FONDS RENOUELABLE POUR L'ENTRETIEN DES MACHINES DE BUREAU

**Divers
fournisseurs**
270 510 \$

AES Data Inc., 44 562; Comterm Inc., 25 074; CPU Service Inc., 25 541; Systèmes d'Informatique Philips Ltée, 36 991.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 138 342.

FONDS RENOUELABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

**Divers
fournisseurs**
22 037 758 \$

I.B.M. Canada Ltée, 21 348 779; Régie des rentes du Québec, 676 000.

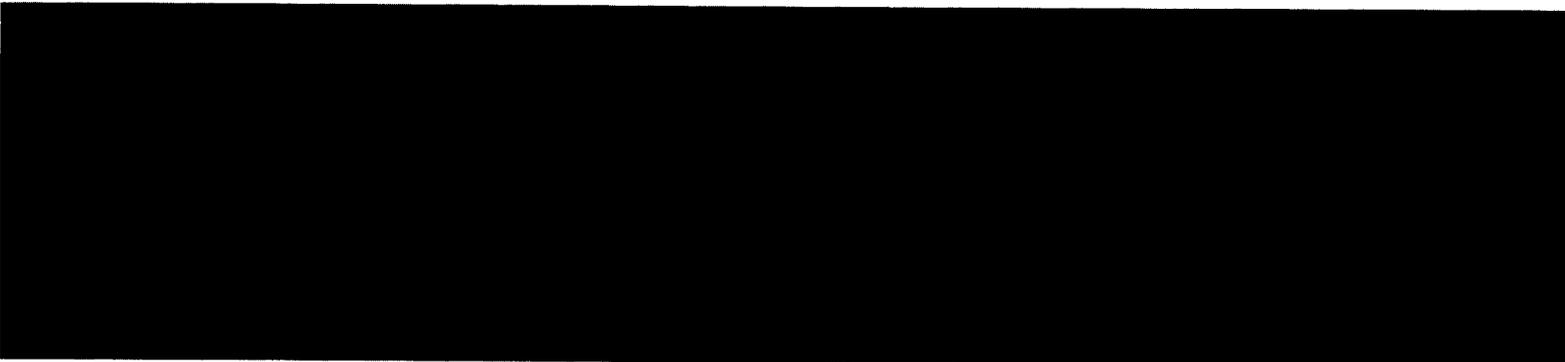
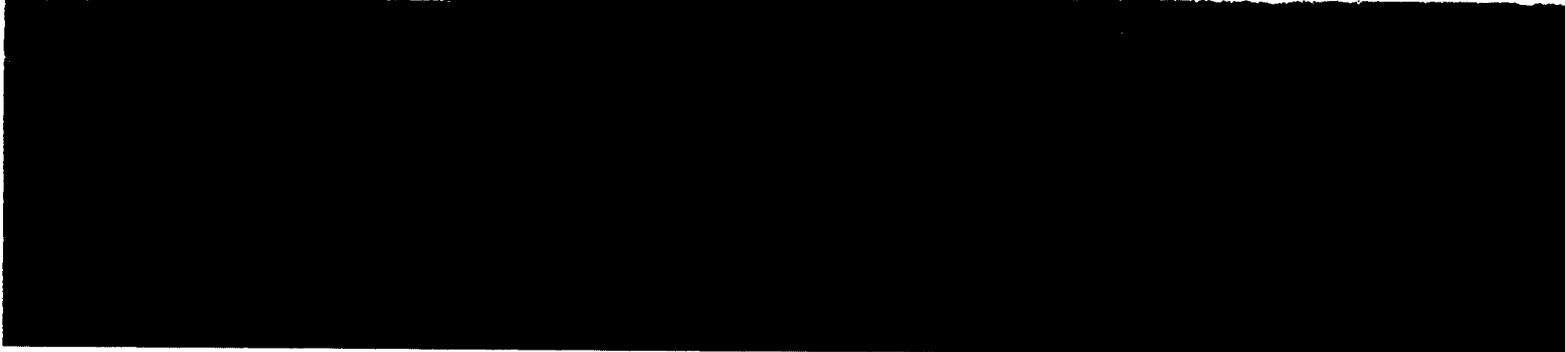
COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 12 979.

FONDS RENOUELABLE — TÉLÉCOMMUNICATIONS

**Divers
fournisseurs**
16 582 834 \$

Bell Canada, 13 577 088; Colcom Télésystème Inc., 33 882; Datagram Inc., 162 121; Données Gandalf Ltée, 38 107; Électronétique Systèmes Québec Inc., 41 202; Général Data Communications Ltée, 23 058; Imprimerie St-Romuald, 27 130; Louis Albert Associates Inc., 30 970; National Mobile Radio Communications Inc., 81 074; National Pagette Ltée, 27 404; Québec Téléphone, 1 043 623; Servco Québec Inc., 252 261; Telautograph Corporation, 134 682; Télébec Ltée, 459 347; Télécommunications CNCP, 499 179; Télésystème National Ltée, 70 028.

COMPTES INFÉRIEURS À 22 000 \$: 81 678.



Ministère des Finances

QMDF A 003836